

## LES AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Rdv sur [www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr)

Rubrique : FOCUS → « [Les aides financières aux travaux d'économies d'énergie](#) »

### CONDITIONS :

- Fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
  - Un annuaire est disponible sur <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>
  - Respecter les critères de performance BBC
- [Niveau Basse Consommation pour les équipements et les matériaux.](#)

### Les étapes :

- ① Vérifier sa **catégorie de ressource** : Bleu/Jaune/Violet ou Rose

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' <b>Bleu</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' <b>Jaune</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' <b>Violet</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' <b>Rose</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à <b>14 879 €</b>	jusqu'à <b>19 074 €</b>	jusqu'à <b>29 148 €</b>	<b>&gt; 29 148 €</b>
2	jusqu'à <b>21 760 €</b>	jusqu'à <b>27 896 €</b>	jusqu'à <b>42 848 €</b>	<b>&gt; 42 848 €</b>
3	jusqu'à <b>26 170 €</b>	jusqu'à <b>33 547 €</b>	jusqu'à <b>51 592 €</b>	<b>&gt; 51 592 €</b>
4	jusqu'à <b>30 572 €</b>	jusqu'à <b>39 192 €</b>	jusqu'à <b>60 336 €</b>	<b>&gt; 60 336 €</b>
5	jusqu'à <b>34 993 €</b>	jusqu'à <b>44 860 €</b>	jusqu'à <b>69 081 €</b>	<b>&gt; 69 081 €</b>
Par personne supplémentaire	<b>+ 4 412 €</b>	<b>+ 5 651 €</b>	<b>+ 8 744 €</b>	<b>+ 8 744 €</b>

- ② Réaliser ou posséder un devis avec un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)  
**Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels**

[CONSULTER LE BAREME POUR CONNAITRE LE MONTANT DES PRIMES](#) (En fonction des ressources et des travaux)

- ③ **Faire vos demandes** de primes/subventions sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov]  
*Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par mail*
- ④ **Signer votre devis** et verser l'acompte aux professionnels
- ⑤ **Réaliser vos travaux** avec les professionnels  
*Facture en main*
- ⑥ Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov] pour **valider et clôturer** vos demandes de primes/subventions avec la facture
- ⑦ Les montants seront versés par virement (ou par chèque pour le CEE).

SI OPTION « Rénovation globale » avec les BONUS sortie de passoire et BBC  
**Attention non cumulable avec les primes « individuelles » action par action**

- Catégorie « **Revenus supérieurs** » et « **Revenus intermédiaires** » - CEE + Ma Prime Rénov  
Réaliser un AUDIT avec une Bureau d'étude RGE qui justifie un gain énergétique minimum de 55%

- Catégorie « **Revenus Modestes** » ou « **Revenus très modestes** » «Habiter Mieux» ANAH Sérénité  
Ce préinscrire sur : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)  
Réaliser un gain énergétique minimum de 35% - Accompagnement avec un opérateur/AMO.

**Les différents dispositifs d'aide (CUMULABLE sauf voir avec ANAH « habiter mieux » Sérénité)**

➤ [Consulter le guide complet de l'ADEME](#)

	Démarche ?	QUI ? QUOI ?	LIMITE
<b>Certificats d'Economies d'Energie – CEE</b> Aussi appelés : prime énergie, coup de pouce, prime à la conversion de la chaudière, ...	Demande en ligne avant la signature des devis sur les sites des fournisseurs d'énergie. Liste non exhaustive : <a href="http://www.primesenergie.fr">www.primesenergie.fr</a> ; <a href="http://www.prime-energie-edf.fr">www.prime-energie-edf.fr</a> ; <a href="http://www.nr-pro.fr">www.nr-pro.fr</a> ; <a href="http://www.monespaceprime.engie.fr">www.monespaceprime.engie.fr</a> ou le comparateur du ministère pour le remplacement de votre chaudière: <a href="http://ecologique-solidaire.gouv.fr">ecologique-solidaire.gouv.fr</a> et les dispositifs "Coup de pouce Isolation et Chauffage"	Bâtiment + 2ans. Propriétaire occupant, bailleur. Résidence principale, secondaire. Logement, commerce, tertiaire, autre, ...	Peu de limite
<b>Ma Prime Rénov - MPR</b>	Demande en ligne avant la signature des devis sur : <a href="http://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a>	Logement + de 2 ans. Résidence principale. Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires.	Maximum 20 000€ sur 5 ans Maximum pris en compte 100m <sup>2</sup> pour l'isolation
<b>Eco-prêt à taux à taux 0% - ECOPTZ</b>	Auprès de votre banque	Logement + de 2 ans. Résidence principale. Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés.	Maximum 30 000€ sur 15 ans
<b>TVA réduite 5,5 %</b>	Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance BBC. <i>Aussi pour Volet et Porte                      d'entrée</i>	Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire. Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.	
<b>ANAH « Habiter Mieux » SERENITE</b>	Demande en ligne avant la signature des devis sur : <a href="http://monprojet.anah.gouv.fr">monprojet.anah.gouv.fr</a>	Logement + 15 ans. Propriétaire occupant, bailleur, copropriétaire pour des copropriétés fragiles.	Si Prêt à taux zéro il y a moins de 5 ans. Sauf pour Saint-Malo Agglomération  <b>NON CUMULABLE AVEC LES CEE et MA PRIME RENOV</b>